



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ETAT des honoraires dus aux Médecins Agréés pour pratiquer les examens d'aptitude des personnels de l'Education Nationale

Examen d'aptitude

- 1^{er} emploi
- après disponibilité et congé parental

Nature de l'emploi, cocher obligatoirement une case :

- Enseignant 1^{er} degré **public** département :
- Enseignant 1^{er} degré **privé** département :
- Enseignant 2nd degré **public**
- Enseignant 2nd degré **privé**
- AESH** département :
- Agent **administratif**
- Autre** préciser :

NOM PRENOM et ADRESSE du MEDECIN GENERALISTE AGREE (la visite d'un spécialiste peut se justifier selon la pathologie et requiert une demande préalable auprès du DRH de l'académie)	Renseignements sur le patient	Honoraires (joindre un relevé d'identité bancaire)
Numéro SIRET (14 chiffres) :	- Date de l'examen : - Nom, Prénom de la personne examinée : (Ecrire en MAJUSCULES) 	

Le médecin (cachet et signature) :

Ce document complété doit être transmis DIRECTEMENT, avec le RIB au :

RECTORAT DE GRENOBLE
DBF 32- Bureau 414
7, place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 GRENOBLE CEDEX 1